

## **IV.1. L'ÉVALUATION DES COÛTS**

L'apparition de la documentation électronique a provoqué de multiples changements dans les pratiques des documentalistes et des bibliothécaires. Si on évoque de suite les nouveaux modes de recherche ou encore les possibilités du multimédia, on pense moins immédiatement aux processus et aux conditions d'acquisition de cette forme de documentation. Pourtant les changements sont là aussi non négligeables, puisqu'ils concernent la capacité globale d'achat des établissements, par conséquent l'étendue de l'offre documentaire qui sera proposée aux publics.

Dans l'offre documentaire classique, le coût d'une publication – prenons par exemple le cas d'un abonnement de périodique- peut être assez facilement connu. Il est généralement assez aisé d'obtenir le prix en consultant des répertoires professionnels, imprimés ou électroniques. S'il subsiste un doute, il suffit de contacter l'éditeur et le distributeur pour obtenir des éléments plus précis et actualisés. Par ailleurs, les prix pratiqués changent peu selon qu'on est un petit centre de documentation ou la plus vaste des bibliothèques. Les taux de remise parfois pratiqués sont généralement faibles, tout à fait marginaux dans la très grande majorité des cas.

### **IV.1.1. LA DOCUMENTATION EN LIGNE : UN COÛT DÉLICAT À ÉVALUER**

La situation n'est pas la même avec la documentation électronique. Dans ce cas, de même que le document présente un visage virtuel, parfois assez mouvant, de même son prix peut être sujet à de nombreuses variations qu'il n'est pas facile d'analyser et la variété des prix est presque une règle. Pour simplifier, nous distinguerons trois principaux paramètres qui font évoluer le coût d'un produit : le périmètre du contenu, le paramètre technique et le paramètre commercial.

#### **Le périmètre du contenu**

Ce premier paramètre n'est pas forcément le plus visible ; il a pourtant une grande importance. Il faut savoir en effet qu'une même ressource sera souvent proposée par plusieurs distributeurs sous des périmètres parfois semblables mais parfois différents : accès intégral à la base de données dans un cas, seulement à des résumés dans un second cas, accès intégral mais avec un moteur de recherche très performant dans un troisième, accès complémentaire aux archives de la revue dans un quatrième etc. Dans toutes ces configurations, la base de données porte le même nom et les informations données par les distributeurs ou dans les brochures commerciales ne précisent pas toujours clairement les nuances qui peuvent exister. Il faut aussi tenir compte du problème des « packages » : telle base est disponible uniquement dans le cas où l'on souscrit à une offre nettement plus large. L'accès aux archives de la revue est aujourd'hui un élément important : les éditeurs distinguent de plus en plus souvent le simple accès aux documents courants et l'accès aux publications plus anciennes.

## **Le paramètre technique**

C'est un paramètre plus évident, du moins a priori. Le coût de l'abonnement va varier en fonction du type d'accès souhaités par la bibliothèque : accès sur un poste de consultation unique, accès sur plusieurs postes, sur plusieurs sites si l'établissement est ainsi organisé, nombre de connexions simultanées, facturation forfaitaire, facturation au temps de connexion ou au nombre d'articles consultés, combinaison de différents facteurs etc. La licence d'utilisation évoluera selon ces critères. Il faut noter qu'ils sont différemment appliqués selon les éditeurs, tel éditeur retenant tel paramètre dans son offre et pas celui-là, tel autre pratiquant selon une méthode tout à fait inverse. Il existe parfois une grille qui recense les formules et les tarifs proposés par l'éditeur mais ce n'est pas systématique et même si cette grille existe, elle ne quantifiera pas forcément le service exact souhaité par l'acquéreur. Inutile de préciser qu'assez souvent, obtenir des précisions sur la tarification n'est pas très simple. Ainsi, il est rarement aisé pour un établissement de parvenir à une parfaite adéquation entre ses besoins, ses souhaits techniques et les offres faites par l'éditeur !

## **Le paramètre commercial**

Le troisième paramètre découle des deux précédents. Le flou entretenu plus ou moins volontairement par les éditeurs et les fournisseurs d'accès sur les tarifs permet des pratiques commerciales très larges. Pas de prix unique en ce domaine. En l'absence la plupart de temps de prix de base, la négociation commerciale démarre à un niveau incertain et peut connaître de larges fluctuations. Comme on l'a vu plus haut, beaucoup d'éditeurs pratiquent par ailleurs des offres globales regroupant des produits et des services qu'il est difficile d'analyser finement et qui réservent parfois de grandes surprises. On peut donc constater des écarts de prix importants entre deux établissements pour un même produit et des services très voisins. Simplement, la surface financière de l'un, son potentiel d'achat, sa notoriété, la ténacité du responsable des acquisitions ou tout simplement le moment auquel l'achat aura été effectué auront permis d'obtenir un prix inférieur de 30, 40 ou 50 % à celui obtenu par le second établissement. L'absence de parfaite similitude entre les deux situations permet au fournisseur de justifier des écarts de prix très conséquents.

Il faut enfin évoquer un dernier problème préoccupant : celui de l'évolution des prix. Plus encore qu'avec les abonnements imprimés, les hausses de prix peuvent être très fortes d'une année à l'autre. L'abonné captif n'a guère le choix et doit souvent passer sous les fourches caudines du fournisseur car en perdant son abonnement en ligne, il perdrait à la fois les nouvelles publications et la possibilité de consulter les anciens numéros, tant est que l'abonnement en ligne n'est que la possibilité de consulter à un moment donné des documents à distance. Le problème de l'accès aux archives électroniques, sur le plan aussi bien technique que commercial, est l'un des enjeux des années à venir ; il faut noter que certains éditeurs acceptent, du moins actuellement, de garantir à leurs anciens abonnés un accès à leurs archives mais cette concession demeure rare.

## Quelques conseils

Trois conseils très simples semblent donc devoir être suivis si l'on veut éviter de payer le prix fort :

D'abord, il faut veiller à déterminer le contenu exact de la ressource proposée par chaque distributeur. Avant d'acheter, la première chose à faire est d'évaluer ce qu'il est souhaité d'obtenir et ce que l'on nous propose en regard !

Ensuite, il est toujours utile de se renseigner auprès d'autres établissements sur les prix qui ont été obtenus auprès du fournisseur que l'on a retenu, en veillant bien à connaître le détail technique de l'offre. On disposera ainsi de points de comparaison utiles à la négociation.

Enfin, il est conseillé d'essayer de se grouper pour obtenir des conditions plus avantageuses. Les établissements les plus grands pratiquent désormais cette méthode en s'organisant en consortiums qui peuvent présenter des formes juridiques variées - de l'association au groupement d'intérêt public en passant par le groupement d'achat - mais qui permettent généralement de discuter dans de bonnes conditions avec les éditeurs les plus importants tant au niveau français qu'au niveau international.

### IV.1.2. LES CD-ROMS ET LES AUTRES SUPPORTS PHYSIQUES

Le volume des achats de CD-ROM, notamment est en diminution. En effet, les bibliothèques, par exemple, préfèrent maintenant l'achat de documentation en ligne, moins onéreuse et plus facilement mise à jour.

Néanmoins, ces achats restent importants et ils posent des questions identiques à l'acquisition de documentation en ligne. Toutefois, il existe au moins deux différences notables :

- la question de l'accès aux archives ne se pose pas lorsque la totalité de la documentation est contenue sur le support,
- par contre, l'acquisition d'un support physique pose davantage de problème de compatibilité avec l'environnement matériel, système et logiciel de l'utilisateur. La compatibilité doit bien entendu exister lors de l'installation. Mais elle doit également être envisagée dans la durée : la compatibilité ascendante peut être prévue ; celle-ci permet l'utilisation des données anciennes avec un système mis à jour. En l'absence de compatibilité ascendante, les données anciennes qui ne sont pas reprises dans le cadre de la mise à jour, risquent de ne peuvent plus pouvoir être consultées.